



# ÉTAT D'AVANCEMENT 2017

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## RÉALISATION

Direction de l'environnement, Ville de Lévis

### Coordination

Isabelle Peltier, conseillère en environnement

### Supervision

Christian Guay, chef du service de la mise en valeur des écosystèmes

### Collaboration

Delphine Azoulay, conseillère en environnement

Dany Bernard, chef du service des sports et du plein air

Alain Carpentier, conseiller en développement

Jean-François Gagnon, conseiller en gestion de projets

Francis Joud, conseiller en transport et circulation

Isabelle Linteau, conseillère en qualité de l'air

Audrey Nadeau, conseillère en communication

Christian Paré, chef du service des matières résiduelles

Isabelle Roy, conseillère en patrimoine

Julie Tremblay, conseillère en urbanisme

Alain Vallée, chef du service des équipements motorisés

Éric Laurendeau, technicien en électronique

### Production graphique

Élan création graphique

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'état d'avancement du PADD est déterminé par la quantification du degré de réalisation de chacune des actions du PADD. Le comité de suivi, composé d'un représentant de chacune des directions impliquées, est alors consulté. Chaque direction fournit les informations concernant les actions sous sa responsabilité. Ce sont près de 140 actions qui sont ainsi évaluées quant à leur degré d'avancement de mise en œuvre.

Les actions présentées dans ce bilan sont celles dont la réalisation requiert des efforts considérables en matière d'investissements ou de ressources, celles dont la mise en œuvre influence de façon importante et positive l'atteinte d'un objectif du PADD, ou encore celles qui constituent une innovation ou une nouveauté pour l'organisation. Plusieurs actions du PADD sont par conséquent réalisées par la municipalité, sans toutefois être énumérées dans ce bilan.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>AVANCEMENT GLOBAL</b>	<b>5</b>
<b>AVANCEMENT PAR AXE D'INTERVENTION</b>	<b>6</b>
<b>AXE 1</b> – Gestion durable et intégrée de l'eau	<b>7</b>
<b>AXE 2</b> – Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement	<b>9</b>
<b>AXE 3</b> – Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture	<b>11</b>
<b>AXE 4</b> – Qualité du milieu de vie et des services	<b>13</b>
<b>AXE 5</b> – Gestion de l'énergie	<b>15</b>
<b>AXE 6</b> – Dynamisme et vitalité économiques	<b>17</b>
<b>AXE 7</b> – Mobilité durable	<b>19</b>
<b>AXE 8</b> – Communication et gouvernance	<b>21</b>
<b>ANNEXE</b> - Liste des actions du PADD	<b>23</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	
Figure 1 – Illustration des axes d'intervention et des objectifs du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis	4
Figure 2 – État d'avancement global de la mise en œuvre du PADD	5
Figure 3 – État d'avancement 2017 des actions du PADD, selon la phase de réalisation prévue	5
Figure 4 – État d'avancement 2017 des actions du PADD, selon l'axe d'intervention	6
Figure 5 – État d'avancement des actions de l'axe 1	7
Figure 6 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 1, par objectif	8
Figure 7 – État d'avancement des actions de l'axe 2	9
Figure 8 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 2, par objectif	10
Figure 9 – État d'avancement des actions de l'axe 3	11
Figure 10 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 3, par objectif	12
Figure 11 – État d'avancement des actions de l'axe 4	13
Figure 12 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 4, par objectif	14
Figure 13 – État d'avancement des actions de l'axe 5	15
Figure 14 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 5, par objectif	16
Figure 15 – État d'avancement des actions de l'axe 6	17
Figure 16 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 6, par objectif	18
Figure 17 – État d'avancement des actions de l'axe 7	19
Figure 18 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 7, par objectif	20
Figure 19 – État d'avancement des actions de l'axe 8	21
Figure 20 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 8, par objectif	22

# MISE EN CONTEXTE

Le 7 juillet 2014, la Ville de Lévis a adopté son Plan d'action de développement durable (PADD), lequel planifie la réalisation d'une série d'actions pour les années 2014 à 2034<sup>1</sup>.

Le PADD définit 36 objectifs répartis en 8 axes d'interventions, tel qu'illustré à la figure 1 :

- AXE 1** : Gestion durable et intégrée de l'eau
- AXE 2** : Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement
- AXE 3** : Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture
- AXE 4** : Qualité du milieu de vie et des services
- AXE 5** : Gestion de l'énergie
- AXE 6** : Dynamisme et vitalité économiques
- AXE 7** : Mobilité durable
- AXE 8** : Communication et gouvernance

Le présent document expose l'état d'avancement de la Ville dans la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable. Il met ainsi en lumière certaines actions significatives réalisées en 2017, en lien avec chaque axe d'intervention du plan.

Avec ce bilan, l'organisation municipale peut suivre l'évolution de ses actions de façon précise, mais aussi rendre compte à la population et à ses partenaires des efforts qu'elle déploie au quotidien pour favoriser l'intégration de sa démarche en développement durable.

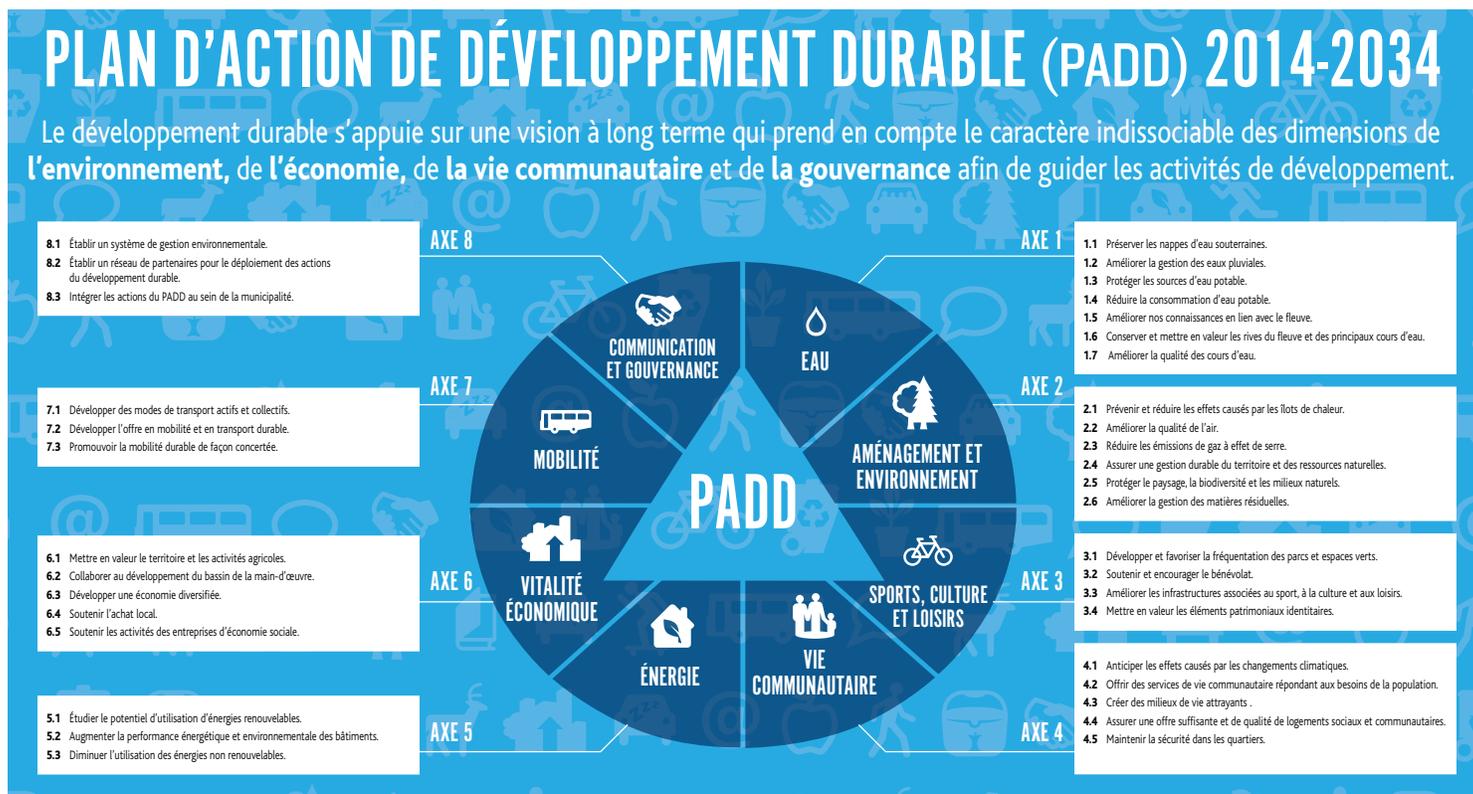


Figure 1 – Illustration des axes d'intervention et des objectifs du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis

1. La liste complète des actions se trouve en annexe du document.

# AVANCEMENT GLOBAL

L'état d'avancement global du PADD a atteint 45 % pour l'année 2017, soit une progression de 11 % par rapport à l'année 2016. Puisque le PADD se divise en 3 phases distinctes, il est intéressant de déterminer le niveau d'avancement pour chacune d'elles. Les actions liées à la phase 1 ont été complétées à 48 %, contre 42 % pour la phase 2 et 25 % pour la phase 3. Comme il est prévu que les phases 2 et 3 débutent respectivement en 2019 et en 2024, leur niveau d'avancement actuel est encourageant.

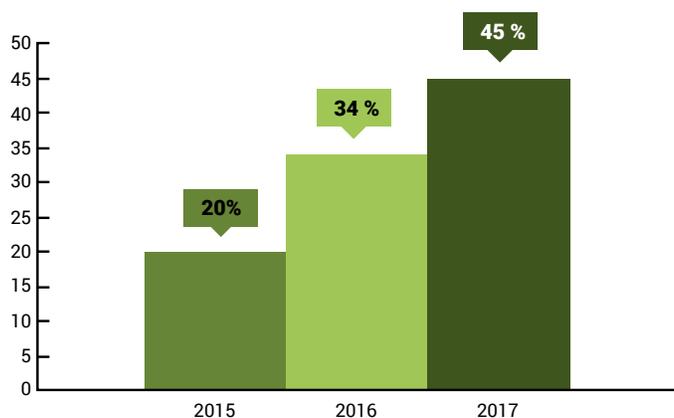


Figure 2 – État d'avancement global de la mise en œuvre du PADD

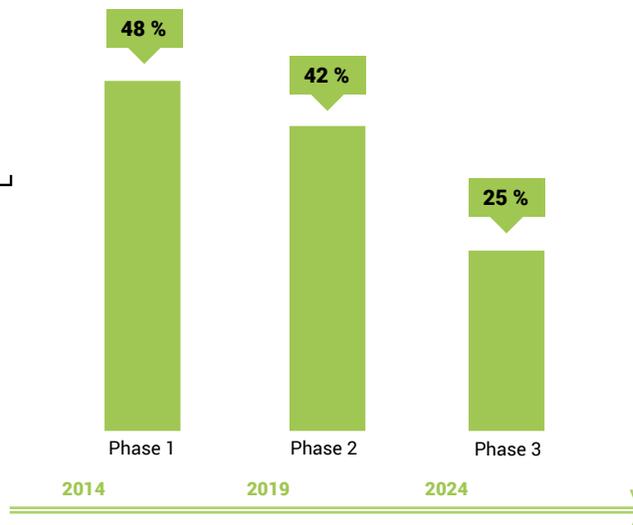


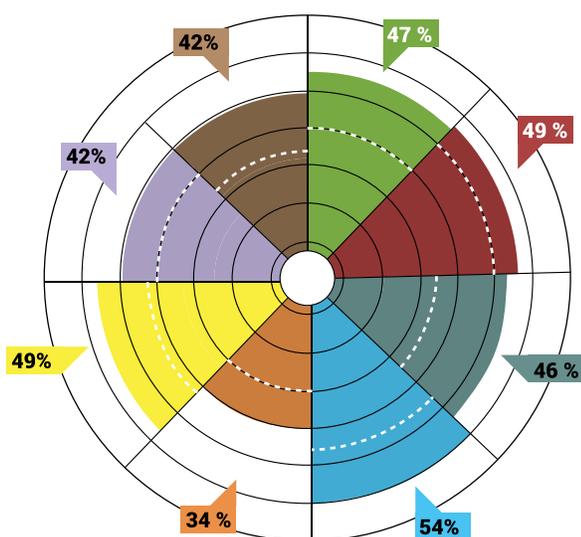
Figure 3 – État d'avancement 2017 des actions du PADD, selon la phase de réalisation prévue

# AVANCEMENT PAR AXE D'INTERVENTION

Chaque axe a progressé de manière relativement uniforme en 2017. Le niveau d'avancement de chacun varie de 34 % à 54 %.

Certains axes se démarquent toutefois, soit l'axe 1 sur la gestion durable et intégrée de l'eau, l'axe 3 concernant la mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture et l'axe 4 relatif à la qualité des milieux de vie. Ceux-ci ont progressé de manière importante au cours de l'année 2017.

Il convient de préciser que les axes dont l'avancement est moins important n'accusent pas nécessairement un retard dans leur mise en œuvre. En effet, la réalisation de certaines actions est prévue dans les phases 2 et 3 uniquement, soit à partir de 2019.



## Axes

- 1 Gestion durable et intégrée de l'eau
- 2 Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement
- 3 Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture
- 4 Qualité du milieu de vie et des services
- 5 Gestion de l'énergie
- 6 Dynamisme et vitalité économiques
- 7 Mobilité durable
- 8 Communication et gouvernance
- Valeur de l'année précédente

Figure 4 – État d'avancement 2017 des actions du PADD, selon l'axe d'intervention



## AXE 1

# Gestion durable et intégrée de l'eau

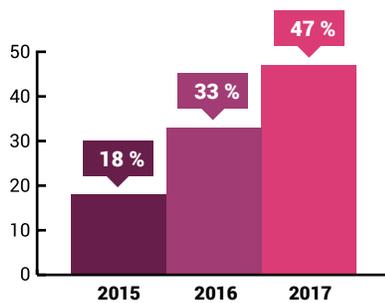


Figure 5 – État d'avancement des actions de l'axe 1

Le niveau d'avancement de l'axe 1 démontre les efforts déployés pour améliorer la qualité des cours d'eau et préserver les nappes d'eau souterraines. On remarque également cette année que plusieurs démarches ont été entreprises pour assurer la protection des sources d'eau potable et garantir l'approvisionnement en qualité et en quantité. Ces initiatives prennent principalement la forme d'études qui s'échelonnent sur de nombreuses années et permettront une planification de ces aspects.

## Objectifs

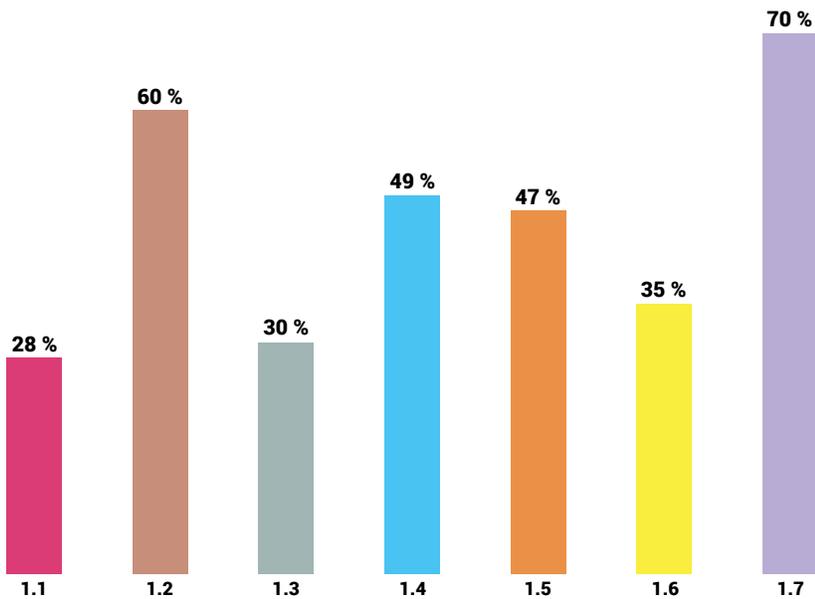


Figure 6 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 1, par objectif

- 1.1** Assurer la préservation des nappes d'eau souterraines
- 1.2** Améliorer la gestion des eaux pluviales
- 1.3** Assurer la protection des sources d'eau potable en qualité et en quantité
- 1.4** Réduire la consommation d'eau potable
- 1.5** Acquérir des connaissances en lien avec le fleuve Saint-Laurent et participer aux tables de concertation
- 1.6** Poursuivre la conservation et la mise en valeur des rives du fleuve et des principaux cours d'eau
- 1.7** Améliorer la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau

## La Ville en action

Les entreprises agricoles situées le long de la rivière des Coutures ont procédé à la plantation d'arbres et d'arbustes sur 3 279 mètres en bordure de la rivière pour améliorer la qualité de l'eau. Le projet a été coordonné par le comité de bassin versant de la rivière Etchemin et financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Ville de Lévis.

Grâce aux interventions de la Ville, ce sont 70 % des installations septiques problématiques du secteur est de la ville qui ont été mises aux normes après que des anomalies eut été constatées lors de la vidange. Les cours d'eau et les nappes d'eau souterraine s'en trouveront protégées de la contamination.

Pour une deuxième année consécutive, les programmes éducatifs visant à sensibiliser les jeunes et leur famille à la consommation responsable de l'eau potable ont été offerts à 40 classes du primaire.

Au printemps 2017, la Ville a distribué 300 barils récupérateur d'eau de pluie à prix modique aux citoyennes et aux citoyens de Lévis. Le programme incitatif pour l'achat a été mis en place en 2012 dans le but d'inciter la population lévisienne à économiser l'eau potable. Depuis, ce sont 2 600 écobarils qui ont trouvé preneur sur l'ensemble du territoire.

## la Ville en planification

Plusieurs études au sujet de l'eau potable sont en cours de réalisation, notamment en lien avec l'interconnexion des réseaux d'aqueduc, la protection de sources d'eau potable, la caractérisation d'aquifères et les enjeux entourant l'approvisionnement en eau.



## AXE 2

---

# Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement

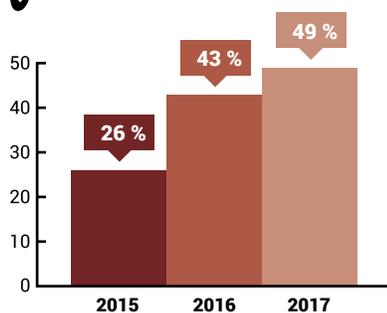


Figure 7 – État d'avancement des actions de l'axe 2

Le bilan de l'année 2016 montrait de grandes avancées concernant les actions de l'axe 2. Pour 2017, il s'agit plutôt de la poursuite des initiatives en cours et de la consolidation des actions débutées dans les dernières années. On remarque l'intensification des activités de sensibilisation de la population à l'adoption de pratiques écoresponsables, tant dans la gestion des matières résiduelles qu'au sujet de la lutte aux changements climatiques.

## Objectifs

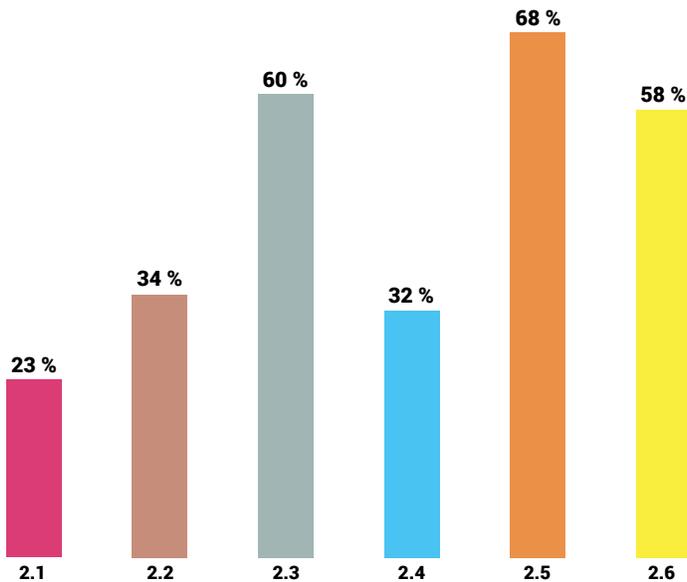


Figure 8 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 2, par objectif

- 2.1** Prévenir et réduire les effets causés par les îlots de chaleur
- 2.2** Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air
- 2.3** Réduire la quantité de gaz à effet de serre émis
- 2.4** Assurer une gestion durable du territoire et des ressources naturelles
- 2.5** Assurer la protection du paysage, de la biodiversité et des milieux naturels d'intérêt
- 2.6** Améliorer la gestion des matières résiduelles

## La Ville en action

La réalisation des Parcours verts, soit une série de visites scolaires de lieux de traitement des matières résiduelles, a permis de sensibiliser 380 élèves à la saine gestion des déchets et au transport collectif. De plus, une édition toute spéciale a été organisée en novembre pour l'ensemble de la population et a affiché complet avec 136 participantes et participants.

La Ville a octroyé une aide financière à plus de 70 familles dans le cadre de son programme de subvention à l'achat de couches lavables au cours de l'année 2017. On estime que l'utilisation de couches lavables permet d'éviter la production de 1,5 tonne de déchets par enfant.

Le nombre d'industries, de commerces et d'institutions participant à la collecte des matières compostables a continué d'augmenter, passant de 19 entreprises en 2016 à 38 en 2017.

La bourse du carbone Scol'ERE de la Coop FA, projet novateur de sensibilisation aux changements climatiques, s'est poursuivie en 2017 dans les écoles primaires du territoire. Depuis 2012, ce sont plus de 3 500 jeunes et leur famille qui participent activement à ce mouvement écoresponsable. Les jeunes lévisiens sont devenus des modèles puisque le projet né à Lévis est maintenant propulsé à l'échelle nationale et internationale.

Une équipe de sensibilisation en environnement, mise en place pour la première fois en 2017, a rencontré plus de 100 commerces, industries et institutions (ICI) qui ne possédaient pas d'équipements de récupération pour leur offrir le service de récupération des matières recyclables. Plus de la moitié des ICI ont adhéré au service à la suite de cette visite.

## La Ville en planification

Une étude sur la canopée urbaine a été réalisée par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO). Cet outil d'aide à la décision permet d'identifier les zones dont la couverture arborescente est insuffisante et où des projets de plantation et de verdissement devraient être prioritaires.



## AXE 3

### *Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture*

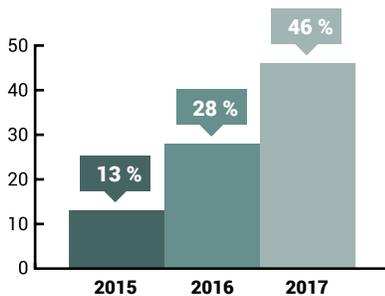


Figure 9 – État d'avancement des actions de l'axe 3

L'axe 3 se démarque de façon significative en 2017 par la réalisation de nombreuses actions dans les domaines de la vie communautaire et de la préservation du patrimoine historique. De plus, des investissements importants dans les parcs et espaces verts permettent de diversifier les équipements présents pour répondre aux besoins de clientèles variées et favoriser la pratique de l'exercice physique.

## Objectifs

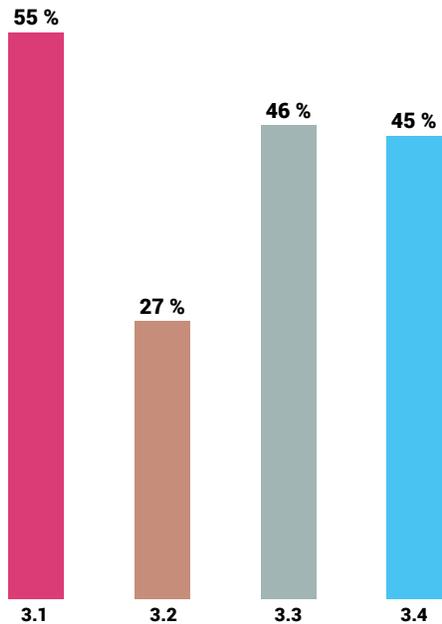


Figure 10 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 3, par objectif

- 3.1** Développer, entretenir et favoriser la fréquentation des parcs et des espaces verts
- 3.2** Renouveler et développer le bassin de bénévoles afin d'assurer la pérennité et le développement des organismes
- 3.3** Élaborer puis mettre en oeuvre un programme d'acquisition, de rénovation, de recyclage et de construction d'immeubles et de terrains à des fins sportives, culturelles et communautaires
- 3.4** Protéger, mettre en valeur et assurer le suivi des éléments patrimoniaux identitaires

## La Ville en action

En plus de soutenir financièrement le Centre d'action bénévole, la Ville a confirmé une entente sur trois ans avec l'organisme « Bénévoles d'expertise » qui offre un soutien et des conseils gratuitement aux gestionnaires d'organismes à but non lucratif.

La Ville a construit une aire d'entraînement extérieur au parc des Chutes-de-la-Chaudière. Celle-ci comprend des modules d'exercices pour une clientèle variée et une surface en copeaux de cèdre permettant d'y circuler en fauteuil roulant.

La piste multifonctionnelle de 5 km a été inaugurée en août 2017 au parc de la Rivière-Étchemin. La mise en place d'un belvédère et d'aires de repos a également été réalisée.

La Ville de Lévis a souligné les bons coups en matière de rénovation et de restauration architecturale sur son territoire. Une série de projets exemplaires qui embellissent la ville et qui rendent hommage à son patrimoine architectural sont présentés sur le site Internet. De plus, des distinctions ont été remises à plusieurs propriétaires dans le cadre du Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

La Ville a adopté son nouveau règlement sur la démolition d'immeubles afin d'encourager la conservation des bâtiments patrimoniaux.

## La Ville en planification

Les travaux d'élaboration de la première Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis se poursuivent, en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu.

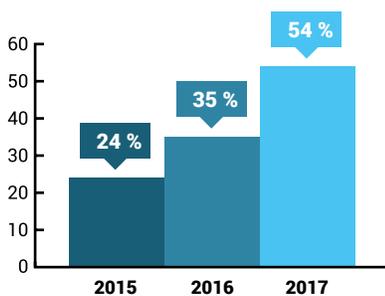
La Ville a traité 290 demandes de permis assujetties au PIIA patrimonial, permettant ainsi d'assurer la préservation d'éléments significatifs et de veiller à la qualité des interventions dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

Dans le cadre de l'application de son Plan de gestion en archéologie, la Ville a effectué un suivi étroit lors de travaux dans les zones sensibles du territoire.



## AXE 4

### Qualité du milieu de vie et des services



Le nombre d'activités artistiques et culturelles offertes à Lévis est en augmentation, et ces dernières se diversifient afin de favoriser l'accessibilité en fonction des secteurs de la Ville, mais également selon les différentes clientèles. La Ville est à l'écoute de sa population afin de planifier l'offre de services, les infrastructures requises, les moyens de promotion et les différents programmes.

Figure 11 – État d'avancement des actions de l'axe 4

## Objectifs

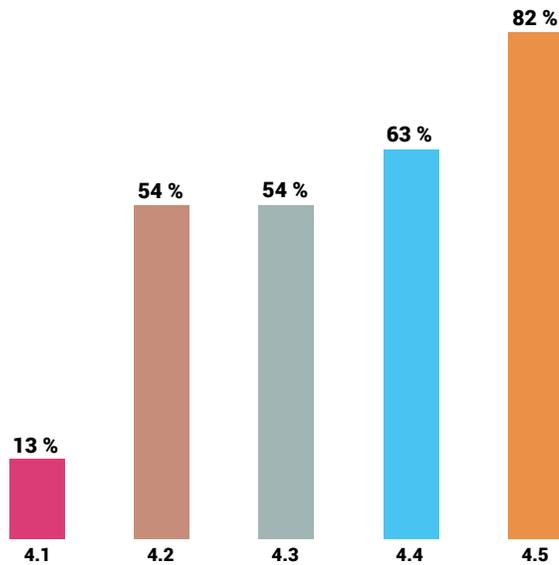


Figure 12 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 4, par objectif

- 4.1** Connaître et anticiper les effets causés par les changements climatiques
- 4.2** Adapter et développer des services de vie communautaire répondant aux besoins de la population
- 4.3** Créer des milieux de vie attrayants
- 4.4** Assurer une offre suffisante et de qualité des logements sociaux et communautaires
- 4.5** Maintenir la sécurité dans les quartiers

## La Ville en action

La Ville a adopté son projet de règlement RV-2017-17-66 (modifiant le règlement sur les PIIA) qui propose une vision unifiée du territoire en structurant les efforts dans les milieux stratégiques de la Ville.

La Ville a accru sa présence dans les médias sociaux et rendu disponible un Bulletin électronique des arts et de la culture, bulletin auquel le nombre d'abonnés est en augmentation.

La Ville a réalisé pas moins de 70 activités culturelles : séries théâtre, musique, expositions en arts visuels, patrimoine.

L'offre de logements sociaux dans le secteur Saint-Nicolas s'est accrue de 104 unités.

De nouveaux outils, dont l'utilisation des médias sociaux, ont été déployés pour la mise en œuvre de la campagne publicitaire sur le bon voisinage, laquelle sensibilise la population au respect et à la tolérance par rapport aux nuisances sonores. Cette campagne s'inscrit dans un plan d'action 2017-2019.

## la Ville en planification

La Ville a mis en place sa Stratégie de développement des logements sociaux et communautaires.

La Ville a planifié l'intégration de locaux de danse au futur Complexe aquatique afin de mieux desservir la population de l'ouest du territoire.



## AXE 5

### Gestion de l'énergie

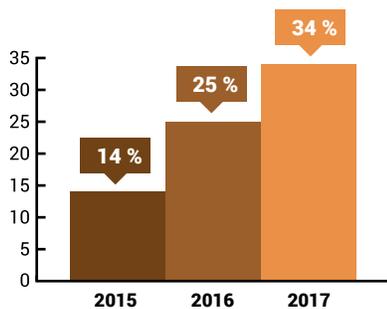


Figure 13 – État d'avancement des actions de l'axe 5

En 2017, la Ville a fait de grandes avancées en matière d'électrification des transports et de réduction de consommation de carburants. Les travaux visant à améliorer les performances énergétiques et à réduire l'utilisation des énergies non renouvelables dans les bâtiments de la Ville se sont également poursuivis.

Avec un niveau de mise en œuvre de 34 %, l'axe 5 est le moins avancé. Toutefois, les actions des objectifs 5.1 et 5.2 sont seulement prévues dans les phases 2 et 3 du PADD.

## Objectifs

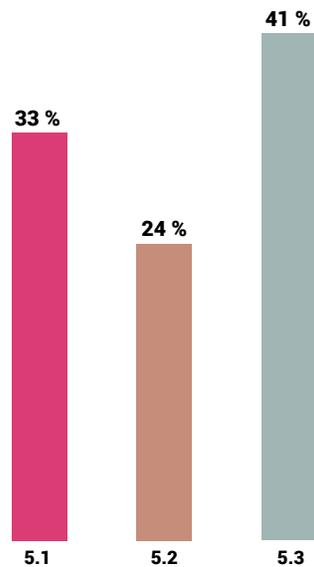


Figure 14 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 5, par objectif

- 5.1** Étudier le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire de la ville
- 5.2** Augmenter la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- 5.3** Diminuer l'utilisation des énergies non renouvelables

## La Ville en action

La Ville s'est dotée de deux véhicules électriques qu'utilise le service Permis et inspections. Près de 25 000 km seront parcourus annuellement avec ces voitures qui n'émettent aucun gaz à effet de serre ni polluant atmosphérique. Ce sont ainsi environ 10 tonnes de gaz à effet de serre que permettront d'éviter ensemble les deux nouvelles voitures chaque année. La Ville a également installé deux bornes de recharge pour ces véhicules électriques au bureau administratif de la rue de la Concorde.

Pour une deuxième année consécutive, Lévis a accueilli l'évènement Branchez-vous, au cours duquel plus de 700 essais routiers de véhicules électriques ont été effectués.

La Ville a muni des véhicules du service de police et du service de la sécurité incendie d'un module de gestion de la marche au ralenti du moteur afin de réduire la consommation de carburant.

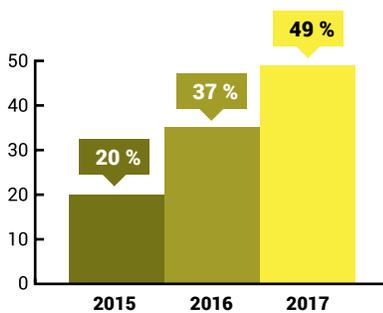
La stratégie de réduction des carburants se poursuit et a permis d'économiser 50 000 litres d'essence et de diésel en 2017.

La Ville a poursuivi la réalisation des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique dans quatre bâtiments, comme la centralisation des contrôles ou le remplacement des fenêtres ou de toitures. De plus, la Ville a continué de convertir à l'électricité des bâtiments qui utilisaient du mazout ou du propane.



## AXE 6

### *Dynamisme et vitalité économiques*



L'importance accordée au développement de la main-d'œuvre transparaît dans les actions de l'axe 6, notamment concernant la mise en place d'outils pour favoriser l'embauche d'immigrants ou pour adapter la formation des établissements d'enseignement. La mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a également débuté.

Figure 15 – État d'avancement des actions de l'axe 6

## Objectifs

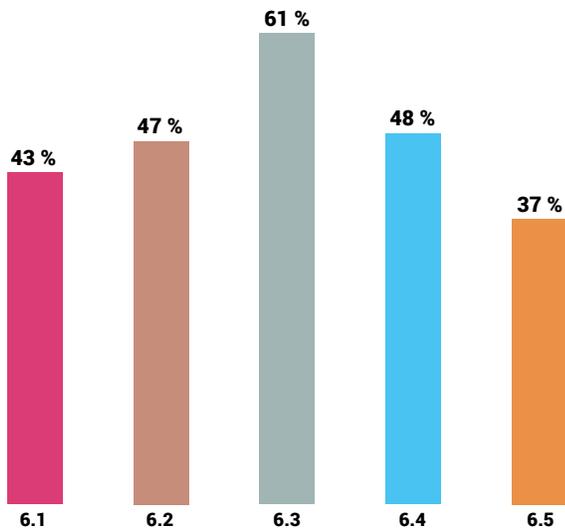


Figure 16 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 6, par objectif

- 6.1** Mettre en valeur le territoire et les activités agricoles
- 6.2** Collaborer au maintien et au développement du bassin de la main-d'œuvre
- 6.3** Développer une économie diversifiée sur le territoire
- 6.4** Soutenir l'achat local
- 6.5** Soutenir les activités des entreprises d'économie sociale

### La Ville en action

La Ville a attribué une somme de 30 000 \$ au Tremplin dans le cadre de son Programme de soutien au projet structurant (PSPS) pour l'organisation d'une fête de sensibilisation sur l'apport positif de l'immigration.

La Ville a collaboré avec la Commission scolaire des Navigateurs pour la francisation des immigrants et avec leur service en formation continue pour l'offre de formation linguistique en entreprise.

La Ville a créé la table agro-urbaine dont le mandat est de suivre les 22 actions identifiées au PDZA de Lévis. Une entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale Nationale et de Lévis 2017-2019 permet de mettre en œuvre plusieurs de ces actions.

L'offre de service de Développement économique Lévis (DEL) a été présentée à 13 entreprises d'économie sociale et un nouveau guide des ressources dédiées à ce type d'entreprises a également été lancé.

### La Ville en planification

La Ville a élaboré un plan d'action pour faire la promotion des outils et des moyens proposés par les établissements d'enseignement, Emploi-Québec et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour relever le défi de la main-d'œuvre auprès des entreprises lévisiennes.



## AXE 7

# Mobilité durable

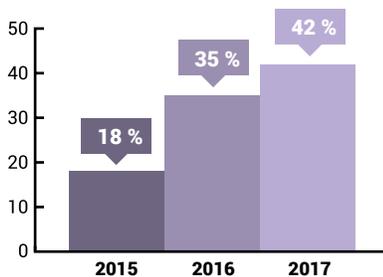


Figure 17 – État d'avancement des actions de l'axe 7

En matière de transport en commun, des actions concrètes ont été réalisées pour améliorer l'expérience des usagers et pour développer l'offre. De plus, la Ville a communiqué ses orientations en mobilité durable.

## Objectifs

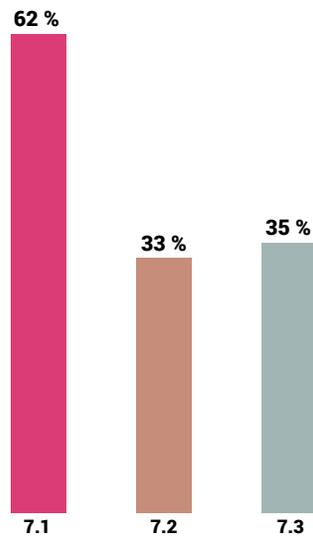


Figure 18 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 7, par objectif

- 7.1** Développer la ville en harmonie avec les modes de transport actif et collectif
- 7.2** Développer l'offre en mobilité et en transport durable
- 7.3** Planifier, réaliser et promouvoir la mobilité durable de façon concertée

### La Ville en action

La Ville a débuté la construction d'une voie réservée pour le transport en commun sur la route des Rivières dans le secteur de Saint-Rédempteur. Les travaux seront complétés en 2018.

La Société de transport de Lévis a mis en service des minibus sur certaines lignes jusqu'alors non desservies dans l'ouest du territoire.

La Société de transport de Lévis a installé annuellement une dizaine d'abribus supplémentaires sur le réseau depuis 2013.

### la Ville en planification

La Ville a rendu public son document intitulé *Mobilité durable efficace et sur mesure pour Lévis*. Dans ce document, la municipalité propose de mettre en place diverses mesures (voies réservées, feux prioritaires, géolocalisation des autobus, etc.) dans les tronçons les plus congestionnés de façon à accroître la performance du réseau de transport en commun lévisien et pour mieux répondre aux besoins des usagers.

# Merci à toutes les équipes AYANT PARTICIPÉ AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE !



## AXE 8

# Communication et gouvernance

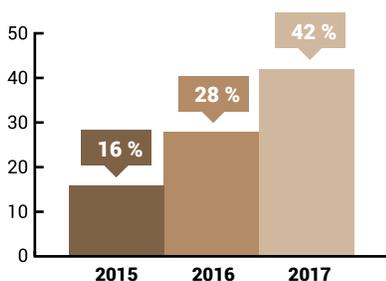


Figure 19 – État d'avancement des actions de l'axe 8<sup>2</sup>

Le déploiement des actions par les partenaires et la communication entourant le développement durable sont garants du succès de la mise en œuvre du PADD.

En ce qui a trait aux opérations internes, la Ville chemine dans la mise en place d'un système de gestion des matières dangereuses.

2. Les pourcentages d'avancement communiqués dans le bilan 2016 ont été révisés puisqu'une erreur avait été commise lors de la compilation des statistiques. Les données exactes pour les années 2015 et 2016 sont celles présentées dans ce rapport.

## Objectifs

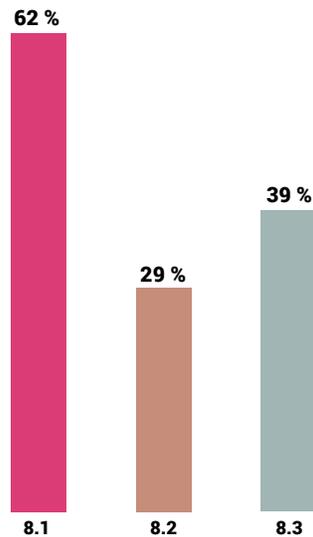


Figure 20 – État d'avancement 2017 des actions de l'axe 8, par objectif

- 8.1** Établir un système de gestion environnementale
- 8.2** Établir un réseau des partenaires pour le déploiement des actions de développement durable
- 8.3** Mettre en oeuvre les actions du PADD au sein de l'organisation municipale

### La Ville en action

La Ville a financé 10 projets dans le cadre de sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS).

La Ville a déployé une campagne publicitaire mettant de l'avant quatre projets du Plan d'action de développement durable à l'automne 2017.

La Direction de l'environnement a organisé le visionnement du film *Demain* dans le cadre du Jour de la Terre. Les citoyennes et les citoyens de Lévis ont pu à cette occasion participer à une discussion sur les enjeux entourant le développement durable.

### la Ville en planification

La Ville a dressé un inventaire des matières dangereuses qu'elle utilise et a débuté la préparation d'un plan d'action pour la gestion des matières dangereuses résiduelles.

# **ANNEXE**



## **LISTE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ID*	ACTION	PHASE
1.1.1	Diffuser les informations sur les eaux souterraines	1
1.1.2	Acquérir ou raffiner les connaissances sur les nappes d'eau souterraine	1
1.1.3	Sensibiliser les citoyennes et citoyens au sujet de la qualité de l'eau de leurs puits	1
1.1.4	Inspecter et caractériser les installations septiques du territoire	1
1.1.5	Mettre en place des mesures de protection et de maintien des nappes d'eau souterraine	1
1.2.1	Favoriser la rétention des eaux pluviales in situ tant dans les résidences que les entreprises et les commerces	1
1.2.2	Offrir un incitatif financier pour l'achat d'équipements, d'appareils ou pour la réalisation de travaux visant à diminuer l'apport d'eau provenant des gouttières du réseau pluvial	1
1.2.3	Implanter des pratiques innovantes favorisant la rétention, la décantation, la filtration et l'infiltration (tranchées d'infiltration, cellules de bio-rétention, jardins pluviaux...)	1
1.3.1	Conscientiser les Lévisiennes et Lévisiens à la Stratégie de protection des sources d'alimentation en eau potable	1
1.3.2	Réaliser le projet d'interconnexion des réseaux d'aqueducs de la ville	1
1.3.3	Réaliser les études de vulnérabilité et les plans de protection	1
1.4.1	Implanter un programme de recherche de fuites d'aqueducs, incluant la réparation des réseaux	1
1.4.2	Communiquer et encourager les initiatives visant la réduction de la consommation d'eau potable	1
1.4.3	Mettre en place des audits pour l'économie d'eau potable	1
1.4.4	Installer des purges automatisées afin de minimiser la fréquence de rinçage des conduites problématiques	1
1.5.1	Participer aux études de modélisation (érosion, salinité, etc) du Saint-Laurent dans la région	1
1.5.2	Participer à la table de concertation de la zone de Québec coordonnée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent	1
1.5.3	Assurer un suivi des actions de l'Alliance des villes des Grands Lacs du Saint-Laurent	1

\*ID = numéro de l'axe.numéro de l'objectif.numéro de l'action

ID*	ACTION	PHASE
1.6.1	Identifier les infrastructures à risque, en lien avec le phénomène d'érosion et mettre en place des mesures de protection	1
1.6.2	Renforcer les aspects réglementaires de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	1
1.6.3	Adapter les mesures de protection des rives des cours d'eau	1
1.6.4	Augmenter ou améliorer l'aménagement des accès publics de façon contrôlée au fleuve et aux cours d'eau	1
1.7.1	Soutenir et accompagner les producteurs agricoles et forestiers dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement	1
1.7.2	Élaborer et mettre en œuvre un programme de vidange des fosses septiques	1
1.7.3	Réaliser et mettre en œuvre un plan d'action ayant comme objectif la rectification des branchements croisés	1
1.7.4	Maintenir à jour les connaissances sur la qualité des eaux de surface	1
2.1.1	Participer à la réalisation d'aménagements pour corriger les îlots de chaleur déjà présents, particulièrement là où l'indice de défavorisation est élevée	1
2.1.2	Réviser les normes en vigueur et, au besoin ajuster la réglementation afin de limiter les îlots de chaleur	1
2.1.3	Continuer le développement du réseau des parcs de la Ville et faire en sorte que les aménagements contribuent à réduire la problématique des îlots de chaleur urbains	1
2.2.1	Réaliser un inventaire des sources d'émissions atmosphériques et des nuisances sur le territoire	1
2.2.2	Implanter une station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire	1
2.2.3	Suivre et diffuser les données concernant la qualité de l'air à Lévis ainsi que les principales sources de pollution	1
2.3.1	Finaliser le plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre	1
2.3.2	Mettre à jour l'inventaire des GES	1
2.3.3	Participer à des initiatives des parties prenantes afin de diminuer et de sensibiliser la communauté aux impacts des GES	1
2.3.4	Mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation sur la réduction des GES	1
2.4.1	Réviser les aspects concernant la gestion des ressources naturelles du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	2
2.4.2	Planifier la réutilisation des sites d'exploitation (carrière et sablière) pour d'autres fins	2

ID*	ACTION	PHASE
2.5.1	Réviser le schéma d'aménagement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ. Le PMAD prévoit l'identification des unités de paysages d'intérêts et l'adoption de mesures de mise en valeur et de protection	1
2.5.2	Terminer le Plan de gestion des milieux naturels et adopter une réglementation assurant la protection des milieux naturels intégrés aux aires de conservation	1
2.5.3	Aménager un milieu humide dans un but éducatif	1
2.5.4	Mettre en place des moyens et de doter d'outils pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels au sein des nouveaux développements	1
2.5.5	Élaborer le plan d'action en foresterie urbaine découlant de la politique de foresterie urbaine	1
2.6.1	Implanter une offre de récupération des matières résiduelles adéquate et assurer un suivi dans les bâtiments municipaux	1
2.6.2	Poursuivre la sensibilisation auprès de la population à propos de la gestion des matières résiduelles	1
2.6.3	Organiser des visites des installations de traitement des matières résiduelles	1
2.6.4	Mettre en place des mesures qui favorisent la récupération et la valorisation des matières résiduelles dans le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition pour les principaux générateurs	1
2.6.5	Encourager les initiatives de réemploi et de réduction des déchets dans tous les secteurs d'activités	1
2.6.6	Poursuivre la démarche de valorisation des matières organiques au sein des industries, commerces et institutions	1
2.6.7	Réviser et adopter un nouveau Plan de gestion des matières résiduelles	1
3.1.1	Réaliser des aménagements utilisables par des clientèles variées	2
3.1.2	Développer et mettre en valeur les sites exceptionnels tout en préservant leur intégrité	2
3.1.3	Harmoniser les moyens et mesures d'entretien des espaces verts au sein des différents arrondissements de la Ville	2
3.1.4	Singulariser les vocations de certains espaces verts : parcs thématiques, intégration d'oeuvres d'art, mise en valeur des patrimoines et interprétations (panneaux), commémoration (monuments et plaques)	2
3.1.5	Rétablir et maintenir un équilibre quant à la répartition géographique des parcs	2
3.2.1	Faire la promotion de l'implication bénévole auprès de tous, et principalement auprès des jeunes afin d'assurer la relève	3
3.2.2	Mettre en place des mesures incitatives pour le personnel municipal et les grands employeurs qui désirent faire du bénévolat	3
3.2.3	Valider les possibilités de recrutement auprès des associations de personnes à la retraite	3

ID*	ACTION	PHASE
3.2.4	Soutenir des activités du Centre d'action bénévole – Service d'entraide Rive-Sud (CAB - SERS)	3
3.3.1	Réaliser et mettre à jour des études portant sur les besoins en infrastructures selon le secteur d'activité	1
3.3.2	Envisager la mixité des usages dans les bâtiments en considérant la compatibilité des utilisateurs et des usages, mais aussi la constitution de grappes d'équipements	1
3.3.3	Rechercher les partenariats financiers pour aider à la mise à niveau et au développement du réseau des équipements	1
3.4.1	Conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux identitaires	1
3.4.2	Perpétuer les programmes de subventions visant à restaurer et entretenir les bâtiments patrimoniaux	1
3.4.3	Encourager la récupération et la valorisation des bâtiments patrimoniaux inutilisés ou en voie de l'être	1
3.4.4	Appliquer le plan de gestion en archéologie	1
3.4.5	Interpréter et communiquer l'histoire et le patrimoine aux citoyens et aux visiteurs	1
3.4.6	Assurer le suivi des travaux réalisés sur les bâtiments patrimoniaux	1
4.1.1	Réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques	2
4.1.2	Documenter les variations annuelles des paramètres climatiques pour Lévis au cours des dernières années	2
4.1.3	Effectuer des prévisions de scénarios de modifications potentielles des écosystèmes à Lévis (sécheresse, inondation, hygiène, biodiversité de la faune et de la flore, etc.)	2
4.2.1	Réaliser une analyse d'actualisation des services	2
4.2.2	Assurer une répartition équitable sur le territoire des services en fonction des secteurs et des arrondissements et en favoriser l'accessibilité	2
4.2.3	Faire connaître les services offerts aux citoyennes et citoyens	2
4.2.4	Offrir une diversité d'activités pour répondre aux clientèles variées	2
4.2.5	Documenter la pratique des activités et services présents dans l'offre de service municipale.	2
4.3.1	Réaliser et intégrer dans les outils de prise de décision une grille d'analyse permettant la validation des critères du développement durable pour les projets de développement	1
4.3.2	Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, adopter des orientations et des mesures visant à répondre à une gamme variée de besoins en matière de logements, à favoriser la mixité des usages, à favoriser le développement des transports actifs et collectifs	1

ID*	ACTION	PHASE
4.3.3	Réaliser un plan directeur de design urbain afin de déterminer les lignes directrices lors de l'aménagement ou le réaménagement d'espaces publics. Cela comprend tous les équipements d'utilité publique au niveau du sol ou aérien (lampadaires, poubelles, etc.)	1
4.3.4	Favoriser une vitalité culturelle et artistique	1
4.3.5	Encourager la consommation de services culturels et artistiques	1
4.3.6	Assurer la qualité et la durabilité du cadre bâti et des aménagements	1
4.4.1	Demander aux gouvernements de reconduire les programmes de subvention voués au développement de logements sociaux et communautaires et de prévoir le financement adéquat à long terme	2
4.4.2	Prévoir les budgets nécessaires au développement de 125 unités AccèsLogis Québec annuellement	2
4.4.3	Développer et appliquer une stratégie de développement des logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire	2
4.4.4	Contribuer aux projets de constructions résidentielles multifamiliales en développant des partenariats avec les promoteurs pour la réalisation de logements sociaux	2
4.5.1	Implanter des activités pour favoriser le développement de liens de confiance entre voisins (ex. Fête des voisins)	1
4.5.2	Réaliser le plan d'action en sécurité routière 2014	1
4.5.3	Poursuivre la mise en œuvre du schéma de couverture de risque et du plan stratégique en sécurité civile	1
4.5.4	Poursuivre la prévention incendie et policière par la mise en place de plans de sécurité incendie, campagnes de sécurité routière, etc.	1
4.5.5	Réaliser des plans particuliers d'intervention	1
5.1.1	Identifier, évaluer et estimer le potentiel et les enjeux du développement des énergies renouvelables	2
5.1.2	Promouvoir et faciliter l'utilisation des véhicules hybrides et électriques	2
5.1.3	Promouvoir les projets réalisés par la Ville ou les parties prenantes	2
5.2.1	Mettre en place des mesures pour maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la Ville	3
5.2.2	Élaborer une politique d'écologisation des bâtiments pour les nouvelles constructions et les rénovations majeurs pour les promoteurs	3
5.2.3	Examiner la possibilité d'offrir des incitatifs financiers pour les travaux de construction (ou de rénovation) qui augmentent la performance énergétique des bâtiments	3
5.3.1	Assurer un choix plus durable lors du renouvellement des équipements motorisés municipaux	1

ID*	ACTION	PHASE
5.3.2	Favoriser les initiatives des partenaires qui visent à réduire la consommation de carburant pour les véhicules	1
5.3.3	Sensibiliser et promouvoir les choix durables permettant la réduction de l'utilisation des énergies non renouvelables auprès des citoyens, institutions, commerces et industries du territoire	1
5.3.4	Implanter une stratégie de réduction des carburants	1
5.3.5	Réduire l'utilisation des énergies non renouvelables dans les bâtiments du territoire	1
5.3.6	Optimiser le transport lié à la collecte des matières résiduelles	1
5.3.7	Créer une table de concertation du milieu industriel	1
5.3.8	Instaurer un système de télémétrie sur les stations de pompage des eaux usées	1
6.1.1	Contribuer à la promotion de l'agriculture urbaine. On entend par agriculture urbaine les formes émergentes de pratiques agricoles en ville, généralement en parcelles partagées, ou en jardins individuels et/ou collectifs	1
6.1.2	Poursuivre l'élaboration et adopter le plan de développement de la zone agricole (PDZA)	1
6.1.3	Mettre en œuvre le plan de développement de la zone agricole (PDZA)	2
6.1.4	Mettre en place des mesures permettant de mettre en valeur la production locale et de rapprocher les réalités urbaine et agricole (ex : parcours agro-alimentaire, marché public, etc.)	1
6.2.1	Promouvoir les avantages de résider et de travailler à Lévis	1
6.2.2	Travailler en partenariat avec les tables en place pour favoriser l'embauche d'immigrant à Lévis.	1
6.2.3	Inciter les institutions d'enseignement à intégrer les besoins de main-d'œuvre dans leur planification et leur programme éducatif	1
6.3.1	Collaborer au développement des espaces commerciaux	1
6.3.2	Développer, seule ou en partenariat avec les promoteurs privés, l'aménagement de nouveaux espaces industriels et technologiques	1
6.3.3	Définir des normes d'aménagement selon les principes du développement durable pour les espaces industriels	1
6.3.4	Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la Ville pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, adopter des orientations et des mesures permettant de saisir les opportunités qui favorisent le développement des entreprises tout en favorisant la qualité de l'environnement et du milieu de vie	1
6.4.1	Sensibiliser les citoyennes et citoyens et les entreprises aux bénéfices de l'achat local	2
6.4.2	Soutenir l'implantation de circuits de commercialisation de produits et services locaux (ex. : marchés publics, programmation de spectacles, etc)	2

ID*	ACTION	PHASE
6.4.3	Soutenir la chambre de commerce dans ses initiatives actuelles pour favoriser et mesurer les retombées économiques associées à l'achat local	2
6.5.1	Assurer un soutien et un suivi des entreprises d'économie sociale et connaître leurs besoins	1
6.5.2	Promouvoir les entreprises d'économie sociale auprès des citoyen(ne)s	1
6.5.3	Collaborer à la mise en œuvre de projets d'économie sociale, plus particulièrement dans les domaines de la santé et du logement	1
7.1.1	Réviser le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, en y intégrant des éléments favorisant la mobilité durable	1
7.1.2	Réviser la réglementation d'urbanisme afin de la rendre conforme aux éléments de mobilité durable du Schéma d'aménagement et de développement	1
7.1.3	Adopter des normes d'aménagement respectueuses des besoins des piétons et cyclistes	1
7.2.1	En collaboration avec la Société de transport de Lévis, mettre en place des mesures afin d'améliorer l'expérience de l'utilisateur lorsqu'il emprunte le transport en commun	2
7.2.2	Appuyer la Société de transport de Lévis dans ses efforts de développement et d'amélioration de l'offre du transport en commun	2
7.2.3	Accroître le développement des réseaux cyclables et piétonniers	2
7.2.4	Mettre en place des mesures préférentielles sur les grands axes de la Ville pour le transport collectif et le covoiturage	1
7.3.1	Mettre en place une table de concertation des grands générateurs de déplacements afin d'identifier les besoins des diverses clientèles associées aux transports actifs et collectifs	1
7.3.2	Réaliser un plan de mobilité durable	1
7.3.3	Mettre en place des mesures qui favorisent les déplacements en passant facilement d'un moyen de transport à un autre (intermodalité)	1
7.3.4	Faire la promotion des modes de transports alternatifs, en partenariat avec les organismes du milieu	1
8.1.1	Identifier les passifs environnementaux en ce qui a trait aux sites contaminés	1
8.1.2	Adopter et appliquer des lignes directrices concernant la gestion des sites contaminés	1
8.1.3	Mettre en place un système de gestion environnementale corporatif, incluant la gestion des matières dangereuses, des halocarbures et des produits pétroliers	1
8.1.4	Effectuer une veille environnementale au sein de l'organisation municipale	1
8.2.1	Tenir des rencontres avec les parties prenantes afin de mettre en œuvre et de suivre l'avancement du PADD (élus et élues, institutions, entrepreneurs, citoyennes et citoyens, personnel municipal)	1
8.2.2	Réaliser des événements et activités afin de sensibiliser la population au développement durable	1

ID*	ACTION	PHASE
8.2.3	Préparer, puis mettre en œuvre un plan de communication du PADD	1
8.2.4	Favoriser les initiatives du milieu qui contribuent à la mise en œuvre du PADD	1
8.3.1	Réaliser le suivi annuel de l'avancement du PADD et le communiquer au sein de l'organisation municipale, et de la population	1
8.3.2	Mobiliser et impliquer les employés dans la mise en oeuvre des actions du PADD (formations, comités, communications internes...)	1
8.3.3	Intégrer les principes de développement durable dans les décisions des gestionnaires municipaux	1

